

Membres entreprises et membres institutionnels du svu |asep

Remarques préliminaires

L'accent reste mis sur les membres individuels, car il faut renforcer l'acquisition (de nouveaux membres).

Le premier objectif est de conserver autant que possible toutes les entreprises DLV existantes. L'adhésion des entreprises remplace la cotisation annuelle pour l'inscription au DLV. En outre, la présentation structurée des services de conseil dans le domaine de l'environnement est centrale et fait partie intégrante de l'adhésion des entreprises.

Les collaborateurs des entreprises membres ou des membres institutionnels ne sont pas automatiquement membres individuels. Les professionnels de l'environnement peuvent continuer à devenir membres individuels indépendamment de leur appartenance à une entreprise.

Tous les avantages pour les membres individuels sont maintenus, les membres entreprises et les membres institutionnels n'ont pas le droit de vote.

Les membres institutionnels sont des autorités et des institutions de formation.

Les membres entreprises et les membres institutionnels du svu | asep sont actifs dans le domaine de l'environnement et partagent la compréhension de l'environnement selon notre charte : « Pour le svu | asep, la notion d'environnement comprend l'homme dans toutes ses interactions avec les ressources naturelles (eau, sol, air), avec les habitats, avec la flore et la faune ainsi qu'avec les paysages ». Les activités de l'entreprise se concentrent sur la planification et le conseil dans le domaine de l'environnement.

Au moins un membre individuel svu | asep dans l'organisation comme condition d'adhésion.

Prestations et conditions pour les entreprises membres et les membres institutionnels : voir les règlements

Cotisations des membres entreprises :

Nombre de postes (ETP) dans le domaine de l'environnement	Montant	Nombre Hypothèse	Recettes Hypothèse
1 - 3 personnes	300	52	15600
4 - 6 personnes	600	10	6000
7 - 10 personnes	1000	21	21000
> 10 personnes	1250	34	42500
		117	85100

Paquets d'adhésion

Membre individuel + entreprise 1-3 personnes	500
chaque membre individuel supplémentaire	225
Membre individuel + entreprise 4 - 6 personnes	800
chaque membre individuel supplémentaire	225
Membre individuel + entreprise 7 - 10 personnes	1200
chaque membre individuel supplémentaire	225
Membre individuel + entreprise >10 personnes	1450
chaque membre individuel supplémentaire	225

Cotisations des membres institutionnels

Les autorités et les institutions de formation peuvent devenir membres institutionnels, forfait de 500.-, prestations et conditions voir règlement.

Autorités / institution de formation plus adhésion individuelle	700
chaque membre individuel supplémentaire	225